

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **98 (1962)**

Heft 29

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

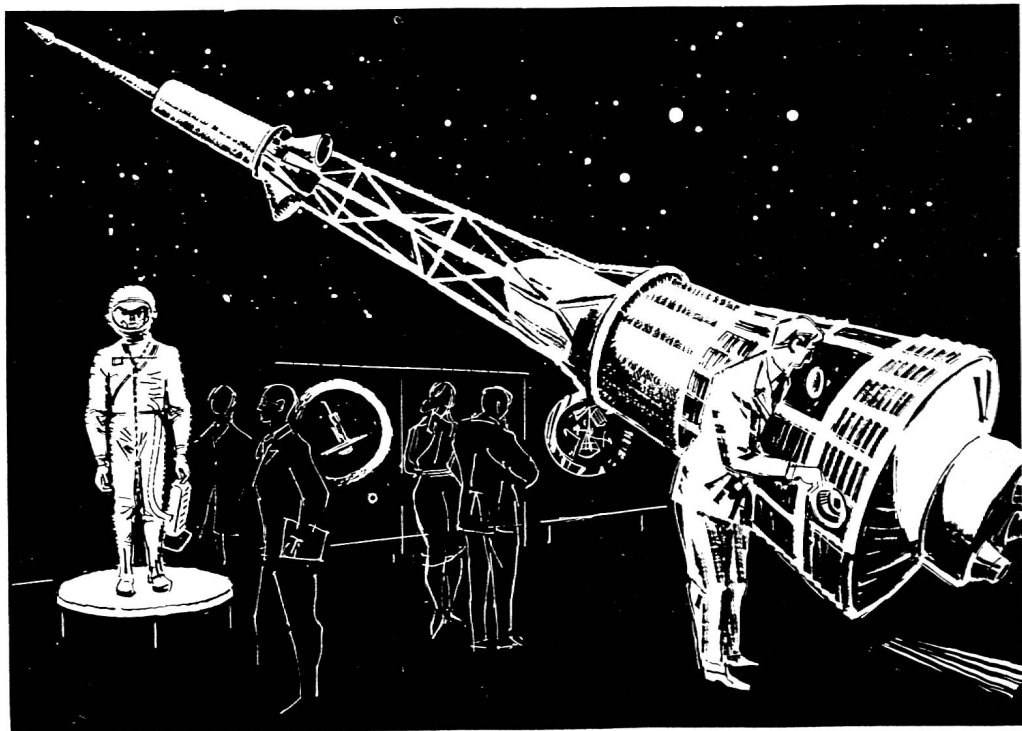
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le pavillon
de l'exploration
de l'espace
au
43^e Comptoir Suisse
8-23 septembre



école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

Prochaine rentrée: 10 septembre

La directrice reçoit tous les jours de 11 h.
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envoi à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Hôtel du Raisin

Maison fondée en 1888
A côté du débarcadère
Restauration soignée - Vins de premier choix
Spécialité: filets de perches
Grande terrasse et salle à manger au quai

Villeneuve

Famille Ch. Ammeter

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krief

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

Buffet de la Gare CFF

Neuchâtel

Se recommande

Tél. (038) 5 48 53

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

A VENDRE pour cause de départ

10 ruches DB

peuplées et matériel apicole divers. Prix
à discuter. R. Vuagniaux, instituteur,
inspecteur régional des ruchers, Denges.

**GAY-
RIVAGE**

Ami GAY, propr.
Tél. (021) 75 17 28

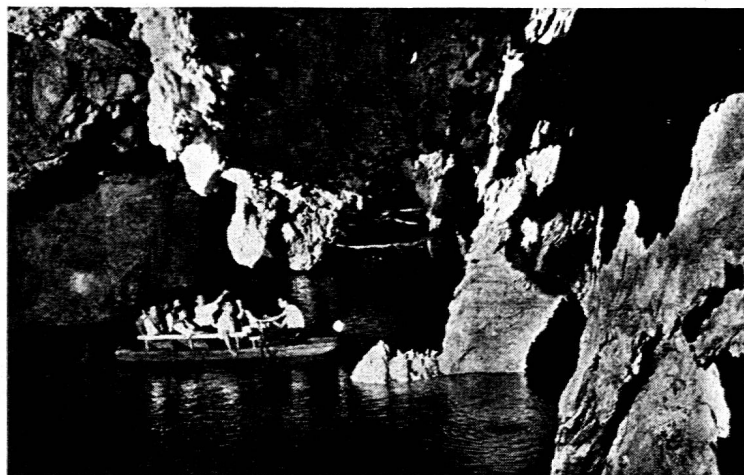
Terrasse ombragée au bord du lac

Les écoles sont bien accueillies

SPÉCIALITÉ DE POISSONS
PÊCHERIE DE LA MAISON

HOTEL-RESTAURANT

ROLLE Lac Léman / Suisse



Le plus grand lac souterrain d'Europe

SAINT-LÉONARD (Valais)

A 6 kilomètres de Sion — Parc pour autos — Débit de boissons
Téléphone (027) 4 41 66

O U V E R T U R E P E R M A N E N T E

Connue depuis fort longtemps par les habitants de la région, ce n'est qu'en 1943 que cette nappe souterraine fut explorée par quelques membres de la Société suisse de spéléologie. Les nombreuses études effectuées par les spéléologues suisses ont révélé que la caverne est due à un remarquable phénomène de dissolution de gypse. C'est en 1949 que la presse romande inaugura cette merveille de la nature ouverte au public. Depuis ce jour, de très nombreux visiteurs naviguent sur le lac souterrain, dont la réputation va croissant, non seulement chez nous, mais également à l'étranger. Passants qui visitez le Valais, arrêtez-vous à SAINT-LÉONARD, vous y trouverez une grotte de Capri en plein vignoble et vous repartirez emportant avec vous le souvenir d'un voyage au pays des merveilles.

PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL

SRE

Pour compléter son Guide de voyages...

la fondation Cures et Séjours sollicite de ceux, membres ou non, qui ont fait des remarques lors de leur passage dans des hôtels, pensions, ou même campings de Suisse ou de l'étranger. Un questionnaire imprimé peut être fourni par le trésorier SPR.

Fondation Cures et Séjours (SLV-SPR)

Une famille zurichoise (Hombretchikon) cherche à échanger sa maison au bord du lac, du 1er au 15 septembre, ou du 8 au 22 septembre, contre un logement au bord du Léman ou dans le Jura (4 lits).

Une collègue de Langnau (Berne) cherche échange en septembre-octobre (3 lits, confort).

Offres au trésorier SPR.

A.P.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Fiches individuelles de lecture

Le bulletinier se fait un plaisir d'attirer l'attention de tous sur le travail effectué par le groupe de lecture de Lausanne, formé de nos collègues J.-P. Duperrex, E. Bruxcel, A. Maeder, J.-L. Cornaz, Edg. Savary et Chs Cornuz, qui a déjà à son actif la publication régulière d'une quinzaine de textes. Ceci dans une formule nouvelle et séduisante : une feuille pour chaque élève... En effet, le texte publié au début de chaque mois dans l'« Educateur » peut être obtenu ensuite au prix de 5 centimes l'exemplaire (prix de revient !) Quel gain de temps pour le maître ! Quelle joie pour l'élève et comme son intérêt est tout à nouveau capté quand il reçoit « sa » feuille, avec un bon texte d'auteur, et son étude fouillée, instrument de travail à sa mesure, à sa taille, puisque ces fiches ont toutes été « rodées » dans des classes auparavant. Et n'allez pas me dire que 1 fr. 25 pour 25 feuilles vont mettre vos caisses de classe en faillite !

Le succès de ces parutions est d'ailleurs tel que la plupart sont épuisées (tirage actuel 2 500-3 000 exemplaires). Alors, n'hésitez pas, prenez une carte ou décrochez votre téléphone et commandez les 20 ou 30 feuilles qu'il vous faut du texte paraissant dans ce numéro. Mieux, « abonnez-vous », comme beaucoup de vos collègues (une centaine !) l'ont déjà fait, pour recevoir régulièrement votre « lecture fouillée du mois » : vous ne le regretterez pas.

Toutes les commandes sont à adresser à Charles Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne, tél (021) 4 41 14, CCP II 3454.

R. S.

PS. — Il reste encore quelques feuilles des trois dernières parutions : « Les Jeux de la Puce » (P. Mille), « Le Grand Cirque » (Clostermann), « L'Orage » (G. Cesbron), ainsi que des textes accompagnant le centre d'intérêt « L'eau, la pluie », de J.-L. Cornaz.

Association des maîtres de classes supérieures

Nous rappelons aux membres de l'association notre visite de la gare de la Praille à Genève, le samedi 8 septembre. Rendez-vous à 14 heures, au Buffet de la gare de Lausanne, Salle des Vignerons.

Le Comité.

AVMG. — Examens physiques de fin de la scolarité (rappel)

N'oubliez pas d'expédier au Département de l'Ins-

truction publique pour le 15 septembre, dernier délai, vos feuilles d'examen. Elles permettront d'inviter à la rencontre du 29 septembre, à Lausanne, les meilleurs athlètes du canton. Pour de plus amples renseignements, consulter l'« Educateur » No 28, du 30 août.

AVMG. — Course d'orientation et raclette

N'oubliez pas le cours du samedi 8 septembre : présentation des diverses courses d'orientation - matériel - organisation. Ce cours sera suivi d'une **raclette en plein air**.

Rendez-vous à 15 heures au point 640. Coordonnées 539.250/165.350 (carte nationale de la Suisse au 1/25 000, feuillet 1223).

Les retardataires peuvent encore s'inscrire auprès du directeur : M. R. Lederrey, 24 chemin de Boisy, Lausanne, tél. 24 18 18.

Le chef technique AVMG : R. Yersin.

Rallye de la Société des TM, le 7 juillet 1962

Lettre aux absents

Et dire que nous n'étions que quinze, prêts au départ devant la Fontaine des Singes ! Cinq autos alignées devant les quais !

Si vous étiez venus, vous auriez fait une magnifique randonnée, de « Belmont Kirche » au refuge de Grandvaux, en pleine forêt, vous arrêtant de-ci de-là au hasard d'énigmatiques messages : devant le collège de Montblésson, face aux eaux calmes du « lac vidé par Gargantua » ou sous les ombrages de la chapelle de Puidoux.

Vous connaissiez le petit café où l'on trouve de tout, même un crin de cheval ou une dent de cochon. Vous énonceriez maintenant sans hésitation le taux d'octane contenu dans l'essence Migrol, vous définiriez l'azimut en termes élégants et sauriez tailler un bouchon de manière à le faire passer dans un rond, un carré et un rectangle.

sommaire

Partie corporative. — Comité central. — Guide de voyages. — Fondation Cures et Séjours. — Vaud : Fiches individuelles de lecture. — Association des maîtres des classes supérieures. — AVMG. — SVTM-TRS. — Postes au concours. — Université populaire de Lausanne. — Neuchâtel : Comité central. — Textes pour l'assemblée des délégués. — Jura bernois : Cours d'introduction au nouveau Manuel suisse de gymnastique. — Bibliographie.

Si vous étiez venus, vous auriez, dans les bois, pris part aux championnats de plaques, de fléchettes et de nius, et seriez repartis avec une brassée de prix, puisque les moins chanceux et les plus maladroits même étaient récompensés. Quelle saine pédagogie !

Autour des tables dressées en plein air et si joliment garnies, vous auriez dévoré les armées de saucissons retirés d'un impressionnant brasier. Et, surtout, vous auriez joui au maximum de ces heures de détente, de cette gaieté et de l'esprit de camaraderie qui n'ont cessé de régner tout au long du rallye, puis pendant les jeux et le souper.

Mais, mes pauvres, vous n'êtes pas venus !

J. G.

P.S. — Merci encore à M. Geiser, président des TM, aux membres du comité et à leurs familles de s'être donné tant de peine et de nous avoir procuré un tel plaisir.

Postes au concours

(Délai d'inscription : 19 septembre 1962)

Denens : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Echallens : Institutrice semi-enfantine pour l'école catholique.

Eysins : Instituteur ou institutrice primaire.

Ferreyres : Institutrice primaire (entrée en fonctions le 1er novembre 1962).

Lausanne : Maître de classe supérieure - Instituteurs primaires - Institutrices primaires - Maîtresses de classe enfantine - Maîtresses de travaux à l'aiguille.

Le Chenit : Maîtresse ménagère à Chez-le-Maître - Instituteur primaire au Brassus - Institutrice primaire au Solliat - Institutrice primaire à Derrière-la-Côte - Institutrice primaire au Bas du Chenit - Institutrices primaires au Sentier.

Montreux : Deux institutrices primaires - Maîtresse de travaux à l'aiguille. Indemnité de résidence. Les can-

didates sont priées d'adresser un bref « curriculum vitae » à la Direction des écoles de Montreux.

Ollon : Instituteur primaire à Ollon - Institutrice primaire à Villars - Maîtresse de travaux à l'aiguille à Villars.

Orbe : Maîtresse de classe de développement (entrée en fonctions le 1er novembre 1962).

Ormont-Dessus : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Rossinière : Instituteur primaire - Institutrice primaire (entrée en fonctions le 29 octobre 1962).

Saint-Prex : Maîtresse ménagère (entrée en fonctions en octobre prochain).

Vallamand : Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Vevey : Instituteur primaire (entrée en fonctions le 1er novembre 1962). Obligation d'habiter le territoire de la commune. Les candidats sont priés d'informer le directeur des écoles primaires de leur postulation.

Université populaire de Lausanne

Section de la Broye

Nous sommes déjà en mesure d'annoncer à tous les collègues de la Broye, de Maraçon à Faoug et de Sédeilles à Treytorrens, les cours de l'hiver 1962-63 :

Payerne : tous les 15 jours, le jeudi : **Hygiène mentale de l'enfant et de l'adolescent**, par M. le docteur J. Bergier ; chaque semaine, le mardi : **Eléments de philosophie moderne**, par M. Jean Jung, professeur.

Moudon : tous les 15 jours, le mercredi : **Pédagogie familiale**, par M. le docteur F. Ramseyer ; chaque semaine, le vendredi : **L'énergie nucléaire**, par M. André Robert, ingénieur.

Chers collègues, expérience faite, nous vous disons venez, invitez les parents de vos élèves, il en vaut la peine. Un communiqué ultérieur précisera la date et le lieu du début de chaque cours.

Avec mon salut bien cordial.

Jacques Blanc, Henniez.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Comité central

Pour le CC, les longues vacances ne sont pas un barrage à l'afflux de la matière alimentant nos ordres du jour.

C'est donc à une laborieuse séance qu'étaient convoqués les membres du CC le 30 août, à Fontainemelon, les uns encore en vacances, d'autres en sortant à peine.

Le procès-verbal, lu par son excellente rédactrice, est adopté.

M. B. Jost est désigné pour représenter le corps enseignant primaire à une journée d'information sur l'automation, à Chexbres, suite à un séminaire de ce printemps, organisée par « Public Relations ».

A une exception près, tous les règlements d'exécution de nos nouveaux statuts cantonaux nous sont présentés en projets et proposés à notre discussion. Ils paraissent ou paraîtront dans l'« Educateur », de façon que tous nos membres puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations à leur comité ou en séance de section avant l'assemblée extraordinaire des délégués, fixée au mois d'octobre et seule compétente pour les adopter définitivement. Ce sont les règlements :

- a) de la Caisse d'entraide ;
- b) du Fonds culturel ;

- c) des cotisations ;
- d) des indemnités et jetons de présence ;
- e) du Fonds spécial SPN (ratification).

L'assemblée des délégués aura, en outre, à désigner un président cantonal, selon le mandat que lui a conféré la « Trisannuelle » ; un président de la Commission pédagogique ; un vice-président de la SPN-VPOD.

La commission pédagogique doit être composée de six membres, dont deux du CC. Nous pensons que, le président trouvé, il devra lui-même s'attacher les collaborateurs qui puissent assurer le rendement le plus effectif.

Nous avons aussi, en vertu des statuts romands actuels, à proposer deux membres au comité central romand qui seront censés devoir fonctionner dans la période quadriennale neuchâteloise, de 1967 à 1970. Cette nouvelle formule, prévoyant un temps d'initiation de quatre ans, nous a paru particulièrement heureuse.

Quant à la semaine de cinq jours, pour donner suite à une demande de la section de La Chaux-de-Fonds, nous constituerons une commission d'étude présidée par M. B. Jost et composée de quatre membres. Elle est chargée de rapporter au CC.

Est examiné ensuite un cas de recours à la Caisse d'entraide.

Les statuts cantonaux ne seront imprimés qu'après l'adoption des règlements mentionnés plus haut que nous y joindrons.

Les présidents de section sont rendus attentifs à la nouvelle disposition statutaire concernant les **membres honoraires**. Ils sont priés de noter toutes les démissions, au cours de l'année, de membres actifs ayant un minimum de vingt-cinq ans de sociétariat. Ils voudront bien y joindre quelques notes biographiques qui seront communiquées au moment de la **proclamation des membres honoraires**, prévue pour chaque assemblée cantonale annuelle.

Le CC décide que la SPN-VPOD adhère à la Société neuchâteloise d'utilité publique, en qualité de membre collectif, comme le sont déjà les sections des Montagnes, de Neuchâtel et du Val-de-Ruz.

Dans la **correspondance**, il nous est donné connaissance :

1. d'une lettre de M. Clottu en réponse à notre demande d'information touchant aux exigences réclamées pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. A part deux cas d'espèce, tout à fait exceptionnels, les prescriptions légales ont toujours été strictement appliquées. Et encore, les cas mentionnés sont-ils maintenant parmi les auxiliaires.
2. d'une requête du comité de La Chaux-de-Fonds pour le versement d'une modeste subvention aux participants à l'assemblée annuelle des enseignants VPOD qui ne sont que partiellement subventionnés par les organisateurs. Nous envisageons d'y répondre favorablement l'an prochain à cette occasion.
3. des informations suivantes du secrétariat fédératif VPOD relatives :
 - a) à la succession de M. Robert Deppen au secrétariat romand : le comité fédératif a ratifié la proposition du comité directeur de désigner son successeur, soit M. André Testaz (1935) ;
 - b) à une conférence des présidents romands à Lausanne, le 22 septembre, qui sera l'occasion de prendre congé de M. Deppen et de faire connaissance avec le nouveau secrétaire ;
 - c) à l'adoption de la semaine de cinq jours par le secrétariat romand à l'instar du secrétariat de Zurich.

Dans les **divers**, la prochaine séance du CC est fixée au 19 septembre.

On y parle en outre de la circulaire du département au sujet de la préparation des maîtres secondaires. Les exigences nous paraissent si grandes qu'elles pourraient bien porter un préjudice mortel au recrutement...

En rapport avec le règlement d'application de la loi sur les traitements, un de nos membres fait remarquer que les conditions de salaire faites à un membre du CE au service militaire ordinaire est injuste en comparaison de celles qui sont faites aux maîtres en service d'avancement (grade).

Plus de quatre heures de séance nous ont permis d'épuiser ce long ordre du jour.

W. G.

TEXTES POUR L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Attention !

Prière aux membres, notamment aux comités de section et aux représentants de celles-ci à l'assemblée des délégués de **CONSERVER** le ou les numéros de l'« Educateur » où paraîtront ces règlements.

Le C.C.

Règlement de la Caisse d'entraide

Membres. — Article premier. — Tous les membres de la SPN sont aussi membres de la Caisse d'entraide.

Buts. — Art. 2. — La Caisse d'entraide :

- 2.1) prolonge les prestations de la Caisse cantonale de remplacement des membres du corps enseignant primaire lorsque celle-ci, en vertu de ses statuts, ne peut plus intervenir en faveur des sociétaires malades ;
- 2.2) accorde des prêts, avec ou sans intérêt, à des membres momentanément dans la gêne ;
- 2.3) peut prendre à sa charge les frais d'un traitement coûteux lorsque la situation financière d'un sociétaire le justifierait.

Ressources. — Art. 3. — La caisse est alimentée :

- 3.1) par les cotisations ordinaires des membres ;
- 3.2) par les cotisations extraordinaires votées par l'assemblée des délégués ;
- 3.3) par les intérêts des capitaux ;
- 3.4) par des dons et legs.

Cotisation ordinaire. — Art. 4. — La cotisation ordinaire, fixée par l'assemblée des délégués, est comprise dans la cotisation due à la caisse centrale. Les versements des sociétaires sont définitivement acquis à la caisse.

Intervention de la caisse. — Art. 5. — La caisse intervient :

- 5.1) pour autant que le sociétaire en fasse la demande au comité central ;
- 5.2) sur les bases déterminées par le comité central pour chaque cas et pour un total de 150 jours de remplacement, au maximum.

Secours extraordinaires. — Art. 6. — Lorsque la limite prévue à l'article 5.2) est atteinte, des secours extraordinaires peuvent être alloués pour autant que la situation de la caisse le permette.

Prêts. — Art. 7. — Des prêts peuvent être accordés par le comité central, sur demande justifiée présentée au président central, pour un montant maximum de 2 000 francs par cas, et pour autant que le total des cédules de prêts ne dépasse pas le 25 % de la fortune de la caisse.

Administration. — Art. 8. — Le trésorier cantonal administre la caisse et présente chaque année un rapport de gestion à l'assemblée des délégués.

Vérification. — Art. 9. — Chaque année, les comptes sont contrôlés par la commission de vérification de la SPN.

Revision du règlement. — Art. 10. — En vertu de l'article 57.1.3) des statuts de la SPN, la revision du présent règlement entre dans les attributions de l'assemblée des délégués.

Règlement du Fonds culturel

Gérance. — Article premier. — En vertu de l'article 73.6 des statuts de la SPN, la commission pédagogique dispose du fonds culturel, sous le contrôle du comité central.

Ressources. — Art. 2. — Le fonds est alimenté par :

- 2.1) les cotisations des membres ;
- 2.2) les bénéfices éventuels produits par la distribution du film du centenaire ;
- 2.3) des dons et legs.

Cotisation. — Art. 3. — La cotisation est comprise dans celle qui est due à la commission centrale. Les versements des sociétaires sont définitivement acquis au fonds.

Administration. — Art. 4. — Le caissier central administre le fonds et présente chaque année un rapport de gestion, à l'assemblée des délégués.

Revision. — Art. 5 et 6. — (Comme articles 9 et 10 du règlement de la Caisse d'entraide).

Règlement des honoraires et indemnités

Préambule

1. Dans la limite de ses moyens et de son budget, la SPN verse des indemnités équitables à tous les membres de ses comités, de ses bureaux, de ses commissions et de ses délégations.
2. De plus, la SPN verse des honoraires aux titulaires des postes importants : président du comité central, secrétaires, trésorier, correspondant à l'« Educateur », président de la commission pédagogique.
3. Les montants des indemnités et des honoraires sont fixés chaque année par l'assemblée des délégués.

Règlement

- I. Honoraires.** — Article premier. — Conformément à l'article 85.1) des statuts de la SPN, la caisse centrale de la société verse des honoraires
- 1.1) au président, aux secrétaires, au trésorier du comité central ;
 - 1.2) au correspondant à l'« Educateur » ;
 - 1.3) au président de la commission pédagogique.
- Le montant de ces honoraires est fixé par l'assemblée des délégués, sur proposition du comité central.
- II. Indemnités.** — Art 2. — Conformément aux articles 85.2) et 85.3) des statuts de la SPN, la caisse centrale prend à sa charge :
- 2.1) le remboursement des frais de déplacement et un jeton de présence pour les séances :
 - 2.1.1) du comité central ;
 - 2.1.2) du bureau du comité central ;
 - 2.1.3) de la conférence des présidents ;
 - 2.1.4) de la commission pédagogique ;
 - 2.1.5) de la commission de vérification des comptes ;
 - 2.1.6) des commissions non permanentes ;
 - 2.1.7) de l'assemblée des délégués ;
 - 2.2) le remboursement des frais de déplacement :
 - 2.2.1) de l'assemblée générale ordinaire ;
 - 2.2.2) de l'assemblée générale trisannuelle ;
 - 2.2.3) d'une assemblée générale extraordinaire.
- Art. 3. — Les montants des jetons de présence sont fixés chaque année par l'assemblée des délégués.
- Art. 4. — Les représentants de la Société à des congrès, séminaires, semaines d'étude, journées internationales ainsi qu'à toute autre rencontre de cette nature, ont droit au remboursement de leurs frais effectifs, plus une modique indemnité journalière.
- Art. 5. — Le comité central prend toute décision utile concernant les cas particuliers à trancher.
- Art. 6. — Le présent règlement, adopté par l'assemblée des délégués de la SPN dans sa séance du à Neuchâtel, entre en vigueur le

Au nom de l'assemblée des délégués.

Règlement des cotisations

Article premier. — Conformément à l'article 57.3.3) des statuts de la SPN, l'assemblée des délégués fixe les cotisations.

- Art. 2.** — L'assemblée des délégués fixe les cotisations des catégories de membres suivantes :
- 2.1) SPN actif ;
 - 2.2) SPN-VPOD actif ;

- 2.3) retraité SPN ;
- 2.4) retraité VPOD ;
- 2.5) en congé SPN ;
- 2.6) en congé VPOD ;
- 2.7) auxiliaire SPN.

Art. 3. — Les cotisations comprennent :

- 3.1) la part fixée par la section, conformément aux statuts, article 34.4).
- 3.2) les parts ratifiées et fixées par l'assemblée des délégués SPN ;
 - 3.2.1) la cotisation due à la SPR ;
 - 3.2.2) l'abonnement à l'« Educateur » ;
 - 3.2.3) la cotisation due à la caisse générale SPN ;
 - 3.2.4) la cotisation due à la Caisse d'entraide ;
 - 3.2.5) la cotisation due au Fonds culturel ;
 - 3.2.6) les cotisations dues au Fonds spécial ou à la VPOD.

Art. 4. — Les cotisations sont perçues par les caissiers de section conformément aux statuts, articles 82 et 84.

Art. 5. — Le présent règlement, adopté par l'assemblée des délégués du à Neuchâtel, entre en vigueur le

Au nom de l'assemblée des délégués.

Projet de règlement de la gérance du Fonds spécial du groupe des membres SPN non affiliés à la Fédération suisse du personnel des services publics

Article premier. — Selon l'article 87.3) des statuts de la SPN, le présent règlement abroge et remplace les statuts du Fonds spécial de l'Association des membres non affiliés à la Fédération suisse du personnel des services publics, entrés en vigueur le 1er janvier 1952.

Art. 2. — Le Fonds est alimenté :

- a) par une cotisation annuelle ;
- b) par les intérêts des capitaux ;
- c) par des dons éventuels.

Art. 3. — Buts :

- a) encourager tout ce qui est susceptible d'améliorer l'enseignement ;
- b) participer à l'effort financier engagé par le CC de la SPN pour assurer la défense des intérêts matériels et professionnels du corps enseignant neuchâtelois ;
- c) compléter les secours prévus aux articles 2 et 7 du règlement de la Caisse d'entraide de la SPN.

Art. 4. — Les organes du Fonds sont :

- a) l'assemblée générale des membres ;
- b) le comité de gérance ;
- c) la commission des comptes.

Art. 5. — L'assemblée générale se réunit en séance ordinaire une fois par année, dans le premier trimestre. Ses attributions sont :

- a) la discussion et l'adoption des comptes et du budget ;
- b) la nomination du président ;
- c) la nomination des autres membres du comité ;
- d) la désignation des deux délégués au comité central et d'un suppléant (article 60.2) des statuts de la SPN) ;
- e) la désignation de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant (articles 74 et 75 des statuts) ;
- f) la fixation de la cotisation au Fonds spécial et de sa destination ;
- g) les modifications apportées à ce règlement, votées à la majorité des membres présents.

Art. 6. — Le comité de gérance est formé d'un président et de quatre membres. Il est nommé pour trois ans et ses membres sont immédiatement rééligibles. Le comité répartit lui-même les charges entre ses membres.

Art. 7. — Le comité de gérance est compétent pour déterminer le montant des subventions et secours à accorder ou telle destination du Fonds spécial (maximum 1 000 francs).

Art. 8. — Les vérificateurs procèdent au contrôle des comptes du Fonds spécial une fois par année, avant l'assemblée générale. Les comptes doivent être bouclés au 31 décembre.

Art. 9. — Le comité central de la SPN communique au comité de gérance la liste des membres du groupe non affiliés à la Fédération suisse du personnel des services publics, les mutations, les admissions et les démissions ; à la fin de chaque exercice, il vire au compte du Fonds spécial la cotisation qui lui revient.

Art. 10. — Le présent règlement et toutes modifications futures doivent être soumis à l'assemblée des délégués de la SPN.

Au nom du comité de gérance :

Le secrétaire : Le président :

Approbation de l'assemblée des délégués :

Le secrétaire : Le président :

JURA

BERNOIS

Cours d'introduction du nouveau Manuel suisse de gymnastique scolaire (livre III)

Les cours d'introduction du nouveau Manuel suisse de gymnastique scolaire, livre III, pour les deuxième et troisième degrés, se dérouleront en 1962 et 1963. La participation à ces cours est obligatoire pour les enseignants de ces deux degrés qui donnent les leçons de gymnastique aux garçons. Les cours s'échelonneront sur trois jours non consécutifs, à raison de six heures de travail par jour.

D'entente avec MM. Dr Liechti, Joset et Berberat, inspecteurs scolaires, les dates des cours ont été fixées comme suit :

District de **Moutier** : à Reconvilier, les 5, 13 et 21 septembre 1962.

District de **Courtellary** : à Cortébert, les 12, 20 et 24 septembre 1962.

Bienne-La Neuveville : à Bienne, les 17, 22 et 31 octobre 1962.

Franches-Montagnes : à Les Bois, les 13, 19 et 28 novembre 1962.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne autorise les commissions d'école responsables à octroyer les congés nécessaires aux participants, ainsi qu'aux directeurs des cours.

Les enseignants intéressés recevront personnellement les instructions concernant les inscriptions et, ultérieurement, la convocation définitive ainsi que le programme de cours.

Nous sommes persuadés que nous pouvons compter sur votre précieuse collaboration pour assurer le succès de nos cours et, en vous remerciant par avance, nous

vous présentons, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nos salutations les meilleures.

L'inspecteur cantonal de gymnastique.

Les inspecteurs scolaires.

Les directeurs des cours.

Bibliographie

Bulletin de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy.

Cette association vient de publier son deuxième bulletin. Présenté par le président, M. Georges Rais, instituteur, cet opuscule intitulé « *Cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles* » est l'œuvre de M. Edmond Guénat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs. Il comprend un exposé pratique, s'appliquant à un matériel très simple, des principales manipulations de sciences naturelles ; la description d'une quarantaine d'expériences ou de procédés à intégrer dans un programme primaire (classes supérieures) ou secondaire ; quelques données méthodologiques. Le matériel, qui pourra être fourni par le Centre d'information de l'Ecole normale, a été expérimenté et mis au point dans un cours donné quatre fois à des instituteurs, par l'auteur de la brochure.

L'opuscule, de présentation agréable, est illustré de septante-deux croquis et figures, et peut servir de guide à l'instituteur, même isolé, pour aborder les manipulations les plus indispensables à un enseignement expérimental élémentaire des sciences naturelles.

L'on peut se procurer ce bulletin en s'adressant à M. Georges Rais, instituteur, Soule, président de l'Amicale, pour le prix de Fr. 4.— (Paiement au CCP de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy, IV a 3607).

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents



Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LES JEUNES ET LES NATIONS UNIES

Les journées nationales d'études de la Fédération française des clubs UNESCO ont réuni récemment à Mulhouse près de deux cents participants — jeunes et adultes — venus de toutes les régions de France, ainsi que les représentants de plusieurs pays étrangers, notamment de l'Allemagne fédérale, de l'Espagne, d'Israël, du Luxembourg, de la Suisse et de la Tunisie. Le mouvement des clubs UNESCO s'est beaucoup développé en France durant ces dernières années. On compte aujourd'hui 350 clubs qui réunissent quelque 10 000 adhérents âgés de 15 à 20 ans.

Outre les travaux consacrés à la vie de la Fédération, les journées de Mulhouse ont été l'occasion d'une importante Table Ronde sur les grandes organisations internationales, et les participants, siégeant tantôt en des assemblées générales, tantôt en groupes de travail, ont étudié les thèmes suivants : les Nations Unies, les Institutions spécialisées et les problèmes de l'assistance technique, les organismes régionaux.

Ces journées d'études ont encore été marquées par la présentation de deux nouvelles expositions réalisées par la Commission Française pour l'Education, la Science et la Culture — « Mosaïques d'Israël », et « Miniatures éthiopiennes » — ainsi que par la projection et la discussion du film « Tonnerre sur le monde », réalisé par Maître Odile Roulet, et qui pose avec vigueur et réalisme le problème crucial de la faim dans le monde.

Un programme varié d'excursions a permis aux congressistes de visiter l'Alsace, ainsi que les villes de Bâle et de Fribourg-en-Brissgau.

LE RECORD DES JOURNAUX SCOLAIRES ?

En république fédérale d'Allemagne il existe à l'heure ac-

« D'UN GYMNASSE A L'AUTRE » *

A l'âge de la retraite, l'éducateur se penche volontiers sur son passé, évoque les visages de ses maîtres défunts, de ses condisciples dont un grand nombre, hélas, ont disparu, et de ses élèves.

Quand cet éducateur s'appelle Robert Eggimann, ancien professeur d'anglais, de tels souvenirs prennent un relief étonnant, dépassent l'anecdote, atteignent à l'essentiel.

Robert Eggimann joint à une culture affinée une mémoire extraordinaire ; sa pratique de la langue insulaire l'a doté d'un humour, charmant ou noir suivant les jours, que connaissent bien ceux qui l'ont fréquenté.

D'un gymnase à l'autre : du gymnase de Lausanne (les Vaudois y reconnaîtront leurs anciens maîtres et leurs condisciples) où il conquiert son « bachot », aux Gymnases de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel où il enseigne. Ou de Charybde en Scylla, précise le sous-titre...

Car la présence et l'activité d'Eggimann (Gogo pour ses gymnasiens et pour les quelques collègues qui avaient forcé la porte de son amitié... envers les autres il était distant et cérémonieux !) attiraient à son directeur quelques difficultés ! Chéri de ses élèves il était volontiers avec eux, de l'autre côté de la barricade. N'oublions pas qu'il fut professeur, à Abbotsholme, dans la célèbre école nouvelle du Dr Reddie !

J'ai lu avec plaisir cet ouvrage qui n'a pas de prétentions didactiques et y ai trouvé, discrètement semées, de savoureuses réflexions pédagogiques.

Qu'il stigmatisait les maîtres sévères d'autrefois « qui, nous coupant nos moyens faisaient baisser nos moyennes » ; qu'il émette des propos judicieux sur le « comprendre » et l'« apprendre » ou le « par cœur », ou encore sur « la matière » et la « manière » ; sur l'abîme qu'il y a entre le « lehren » et le « lernen », entre la connaissance et l'enseignement qui est transmission de la connaissance ; qu'il se penche sur le choix des matières : « ce qu'on ne sait pas c'est justement ce dont on aurait besoin » ; ou qu'il trace le portrait des deux catégories de professeurs, ceux qui ne font qu'instruire : « la science passe de leur cerveau à moitié plein aux cerveaux à moitié vide des élèves » et ceux, à la fois plus humains et plus virils, qui « forment, dégrossissent et décrassent les jeunes » ; ou, dernier exemple, qu'il fasse le procès de l'enseignement « sans la chose » (cet étudiant qui connaissait le nom du mélèze en quatre langues et qui, assis en Valais sous cet arbre, apprenait avec surprise que c'était un mélèze)... Eggimann, dès la première page, nous conquiert et, tour à tour gai ou rosse, plus souvent désabusé qu'enthousiaste, nous retient jusqu'à la dernière.

On se tromperait en voyant dans cet ouvrage un traité de pédagogie : les impressions d'enfance et d'études, les souvenirs militaires et de courses alpines, les anecdotes, les mots d'esprit (les « witz » de notre collègue faisaient le tour de la ville) prenant le pas sur les considérations professorales. Et c'est pourquoi il se lit aisément.

A. Ischer

* Un fort volume illustré par Marcel North, Ed. H. Messeiller, Neuchâtel.

tuelle 570 journaux rédigés et publiés par des lycéens. On estime qu'une école secondaire sur trois fait paraître une revue

et que celle-ci est achetée régulièrement par le tiers des élèves.

(UNESCO)

Une aubaine à ne pas laisser échapper : « Les reliefs de la Suisse », par MM. Delacrétaz et Falconnier

La caisse à sable permet du détail, utile, dont on ne peut se passer, mais a l'inconvénient de ne se rapporter qu'à des surfaces relativement restreintes dont une étendue comme celle du canton de Berne ou du canton de Vaud représente un maximum. Par la force des choses, ces reliefs sont éphémères et, quel que soit le soin mis à les confectionner, il faut s'en séparer un jour et les livrer à la démolition.

Les reliefs que nous proposent MM. Delacrétaz et Falconnier ont le grand avantage d'appuyer, d'épauler les reliefs de la caisse à sable : ce sont des moyens qui se complètent admirablement. Mais les premiers ont pour eux la précision et la netteté qui permettent la mesure et, par voie de conséquence, la comparaison. Or la géographie est une science d'observation et de déduction.

Ce relief nous met donc en face des constantes géographiques qui ont permis — mieux, suscité — l'établissement de l'homme, puis déterminé maints de ses travaux : construction de ponts, de ports, de routes, de chemins de fer, d'aérodromes. Il nous dit rapidement pourquoi nous associons dans notre esprit la position de localités telles que Zurich, Genève, Lucerne, Thoun, Interlaken ou Avenches, Romont, Gruyères ou encore La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Leysin, Montana. Ces dernières dont l'existence est due à un facteur humain (industrie, tourisme, soins médicaux).

Ces reliefs mettent les problèmes suisses à notre portée ; ils transforment ce qui était pour nos gosses une géographie abstraite en une sorte de géographie locale à peine moins accessible que l'étude du milieu ambiant.

Il vaudrait la peine de s'arrêter longtemps pour montrer tout ce que l'observation du relief va apporter de médité, de nourrissant à l'étude de la carte et combien ce va-et-vient : relief-carte et carte-relief est déterminant pour l'intelligence et la compréhension de nombreux phénomènes géographiques : par exemple, l'influence parallèle de l'altitude (la température diminue d'environ un demi-degré par 100 mètres de montée) et de latitude (plus on va au nord, plus la température diminue, environ un demi-degré par degré de latitude). A partir de 2 500-3 000 mètres, apparaissent les glaciers et sous le 66° degré de latitude nord, la moyenne annuelle est de zéro degré. Ces simples constatations vont conduire à la zone végétale propre à chaque altitude, que l'on peut rendre sensible en coloriant le relief. Devant ce dernier, il est facile de constater que les Alpes sont une barrière climatique et que trois prévisions du temps, correspondant à trois zones climatiques, se justifient pour notre pays. Les problèmes de « l'adroit » et du « revers », de l'insolation, des précipitations atmosphériques sont là, tangibles, et précéderont la création d'une carte des pluies.

Comment mieux que devant ces reliefs faire comprendre sur le vif des notions telles que : le bassin fluvial, la ligne de partage des eaux, le régime d'un fleuve, l'action mécanique de l'érosion, la correction des rivières (Linth, Rhin, Aar), le barrage au fil de l'eau et le barrage en altitude ?

Les lacs et leur comblement, les facilités qu'ils offrent à la circulation lacustre, puis à la circulation terrestre routière et ferrée par le creusement d'une vallée large sont là à notre portée et sont autant de cas particuliers à examiner et à méditer.

Des notions historiques telles que les territoires et les limites linguistiques, nos frontières et leurs garanties territoriales (Bâle, Eglisau, Schaffhouse, Stein, etc.), les noms de lieux, gagneront à être évoqués devant le relief qui appuie l'exposé ou suscite les réponses.

Les routes, les chemins de fer, suivent le fond des vallées et les axes routiers ou ferrés épousent fidèlement les grands fossés alpins ; les établissements humains s'étalent au bord des lacs, cherchent les baies abritées, les endroits bien exposés, fuient les cônes d'éboulis, les couloirs à avalanches. Pourquoi ? Le relief, là encore, va nous donner une réponse sûre.

Le phénomène géographique suisse doit trouver une réponse concrète ; comment pourrait-il la mieux trouver qu'en face du relief.

Le travail de ces deux maîtres est remarquable de précision et d'à-propos ; nous estimons qu'il y a là une occasion à ne pas manquer et nous encourageons vivement le corps enseignant à profiter de l'offre qui lui est faite.

B. Beauverd, inspecteur scolaire.

Rappel de souscription

Relief schématique de la Suisse. 1/600 000. Format 64×40 cm. Prix : 42 francs.

Relief détaillé de la Suisse. 1/400 000. Format 95×60 cm. Prix : 90 francs.

(Voir l'*Educateur* du 13 juillet 1962).

S'inscrire auprès de Gaston Falconnier, instituteur, Montchoisi 1, Lausanne.

N.B. — On vient d'apprendre que le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud accorde un subside de 20 francs pour l'achat du grand relief et de 10 francs pour le relief schématique.

A. Chz.

BIBLIOGRAPHIE

Le voyage d'Edgar, par Edouard Peisson. - Collection Spirale. - Catégorie **. - Prix : 3,30 NF.

Parce qu'il est faible et ignorant, parce qu'il a tout à apprendre et tout à conquérir, les récits que préfère l'enfant, entre 10 et 14 ans, sont presque toujours ceux qui mettent en scène un enfant de son âge, frêle et désarmé, mais qui n'en part pas moins à la découverte de l'univers avec un courage que le jeune lecteur lui envie. *Le voyage d'Edgar* est, en ce sens, l'un des meilleurs livres d'enfants de notre époque.

A une époque où, par l'aplanissement des frontières, l'homme peut enfin prendre conscience de la grandeur et de l'universalité de sa destinée, ce beau récit d'Edouard Peisson, le chantre de la Mer et de l'Aventure, est le livre par excellence capable de préparer les jeunes à penser et à vivre à l'échelle humaine.

Précise et lumineuse, empreinte de grâce et de rêve, variée, comme les décors multiples du récit, l'illustration de Raoul Auger épouse à merveille le caractère à la fois nerveux et poétique du style d'Edouard Peisson.

Etude de texte

En ces temps de rentrée scolaire, voici un texte plutôt récréatif, qui remettra nos élèves en train après la longue période des vacances. D'ailleurs, Knie, lui aussi, va bientôt reparaitre à l'affiche...

AU CIRQUE

Les jongleurs **s'éclipsèrent**, salués par un tonnerre de musique et d'applaudissements, puis apparurent sur le rond de sable jaune les deux clowns Zanzi et Bubu.

Zanzi venait offrir ses services à la direction comme violoniste. Il parlait très fort et tournait lentement sur lui-même, pour être entendu de tous. Quand il empoigna son violon et commença à jouer, une tête **hirsute**, aux cheveux roux, surgit entre ses jambes. Mille voix enfantines hurlèrent de surprise. C'était Bubu.

La bouche large comme un tiroir, deux carrés blancs autour des yeux, une tomate **en guise de nez**, Bubu tapait sur une boîte de conserve avec une cuillère. Pour le faire taire, Zanzi lui donna une claque et un jet d'eau sortit de son oreille droite. Une autre claque, et ce fut de son oreille gauche que jaillit une fontaine. Le public s'étranglait de rire...

Chaque fois que Zanzi reprenait son violon, Bubu interrompait la mélodie en clouant une caisse, en sciant une planche, en agitant une clochette ou en aiguisant des couteaux. Cela lui valait des corrections terribles. Les coups de pied, les coups de trique, les gifles s'abattaient sur lui, et il pirouettait, ivre de bourrades et d'injures, s'affalait sur son derrière, sur sa tête, sur son ventre, se disloquait dans ses vêtements trop larges, aux manchettes amidonnées et à l'ample nœud papillon...

Les enfants encourageaient Zanzi à **redoubler de vigilance** et de fureur.

— Il est là !... Derrière toi !... Attention !...

Pauvre Bubu ! Les semelles de ses énormes chaussures se décollaient à chaque pas. Une épingle de nourrice géante fermait son veston à carreaux verts et rouges. Il perdait son pantalon et on voyait son caleçon troué. Il avait peur et ses cheveux se dressaient sur son crâne.

Les enfants étaient **cramois** à force de rire...

Enfin, on emporta Bubu dans une malle, mais le fond se détacha, et il resta par terre, **ahuri**, jouant d'une toute petite mandoline, au milieu de l'**hilarité universelle**.

Henry Troyat

(« La Grive », Plon).

Compréhension du texte

- Comment Bubu a-t-il pu entrer dans l'arène sans se faire remarquer ?
- Pourquoi Zanzi veut-il le faire taire ? Y parviendra-t-il finalement ?
- Quel est le plus drôle des deux clowns ? Relève ses deux meilleurs tours.
- Note quelques fantaisies vestimentaires qui t'ont plu.
- Lequel des deux clowns les enfants préfèrent-ils ? Prennent-ils son parti ? Pourquoi ?
- L'expression « Pauvre Bubu ! » (début du 7^e alinéa) marque-t-elle le mépris - la pitié - une tendresse inavouée - le chagrin ?
- Compare la sortie des jongleurs et celle des clowns ;

quels sentiments les uns et les autres inspirent-ils aux spectateurs : jalousie - pitié - admiration - colère - tendresse - envie - joie - amour ? Quels détails le montrent ?

- Pour résumer, complète la phrase suivante : ... a réussi ce que ... cherchait en vain depuis le début de la scène : à se faire ...

Composition

Combien de fois l'auteur nous décrit-il la joie, les rires du public ?

Est-ce suffisant ? Pourquoi ?

« Le public s'étranglait de rire. » Essaie d'exprimer la joie des spectateurs par d'autres phrases de ta composition.

Vocabulaire

Cherche le sens des mots en caractères *gras*.

Cherche les mots de la famille de « veille » (du latin « vigilia »).

Dessin

D'après la description qui nous est faite, dessine Bubu, le farceur.

Pour le maître

Quelques associations

S'éclipser, c'est disparaître, se sauver discrètement, à pas feutrés, en tapinois...

Les voleurs s'éclipsèrent à la vue du veilleur de nuit ; le maraudeur s'éclipsa ... ; peu avant l'aube, le vagabond ...

Une éclipse de ... ; la gloire de éclipsa celle du roi Saül.

Une tête *hirsute* : hérissée, aux cheveux embroussaillés, emmêlés, en désordre, mal peignés.

Une b... *hirsute* - une che... h... - une toi... h... - une cri... h... - une per... h... - une t... h...

La tête *hirsute* du prisonnier, du négligent, de celui qui s'éveille.

Peigner, démêler, coiffer, laver, brosser, frictionner, couper, ... une chevelure *hirsute*.

Contraire : peigné, soigné, impeccable, lustré, brossé...

Redoubler : augmenter beaucoup. Redoubler de vigilance, de fureur, de zèle, de patience, de force, d'intensité, de violence, ...

La vigilance : l'attention.

Un guetteur, une sentinelle, un archer, un policier, un dompteur, un chauffeur, un cambrioleur vigilants.

Cramoisi : rouge foncé. Du velours, des rideaux, des joues, un front, une étoffe *cramoisi*.

Une tomate *en guise de nez* : en manière de, en place de.

Une écharpe, une ficelle, une caisse, une souche, un carton, un clou en guise de ...

Jongleurs	et Clowns
	suscitent
l'admiration	le plaisir
l'enthousiasme	le rire
la stupéfaction	la joie
l'émerveillement	l'allégresse
l'envie	la gaieté, l'hilarité

par leur(s)

habileté	tours
dextérité	farces
maîtrise	plaisanteries
aisance	drôlerie
adresse	pitreries
jongleries	singeries

un numéro

stupéfiant	comique, drôle
sensationnel	impayable
prodigieux	inénarrable
étonnant	burlesque
extraordinaire	désopilant

Exercice révélateur

Faire établir dix jours après le signalement de Bubu. Méditation désabusée sur la valeur des témoignages...

Observer, chez Bubu, la *démessure*. La montrer dans ses vêtements, ses actions.

(Commandes à Chs Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne, à 5 centimes l'exemplaire.)

Pour évoquer les grands nombres**Echiquier et grains de blé**

- Le problème est ancien et célèbre. Une donnée très simple conduit à un grand nombre facile à concevoir, mais difficile à imaginer.
- « Un prince oriental ayant demandé à Sessa, l'inventeur du jeu d'échec, quelle récompense il désirait, Sessa répondit : un grain de blé pour la première case, 2 grains pour la deuxième case, 4 grains pour la troisième, 8 grains pour la quatrième, et ainsi de suite, en doublant d'une case à la suivante, jusqu'à la soixante-quatrième et dernière case. »
- Il s'agit de calculer la somme T des 64 termes de la progression géométrique commençant par 1 et de raison 2. On obtient :

$$T = 2^{64} - 1 = 18\,446\,744\,073\,709\,551\,615.$$
- Résultat final, arrondi, de divers auteurs :
 * volume total du blé, 922 000 km³ (cube de 97 km. d'arête) ;
 * récolte d'une surface égale à 8 fois celle du globe ;
 * valeur d'un cube d'or massif de 150 m. d'arête.
- Essayons de montrer comment la quantité de blé s'élève avec le nombre des cases.
- Supposons ces cases numérotées de 1 à 64.
- Remarque générale* : Il y a un grain de plus pour une case quelconque que pour toutes les cases précédentes réunies.
 Cela est facile à vérifier de proche en proche dès les premières cases.
- Le rappel ** signifiera « et tout autant pour toutes les cases précédentes réunies ».
- « Un bon blé (sélectionné) de chez nous pèse 45 à 50 grammes par mille grains et contient en moyenne 14 % d'eau. »
- Notre solution : Recherche d'un ordre de grandeur imaginable.
 Faire jouer des « unités » de plus en plus grandes.
 - Compter par grains :
 case 11 1024 grains, disons 50 g. = 0,050 kg.
 - Compter par kg :
 case 12 0,100 kg.
 - Compter par quintaux :
 case 23 2 q.
 - Compter par quintaux :
 case 30 256 q., disons 1 wagon **
 - Compter par wagons de 25,6 tonnes :
 case 31 2 wagons
 - Compter par trains de 32 wagons :
 case 35 32 wagons, disons un train **

- Compter par trains de 32 wagons :
 case 36 2 trains

- Compter par trains de 32 wagons :
 case 40 32 trains, expédiés en une heure **

- Compter par heure de travail, pour un chef de gare :

- Compter par heure de travail, pour un chef de gare :
 case 41 2 heures

- Compter par heure de travail, pour un chef de gare :
 case 42 4 heures

- Compter par heure de travail, pour un chef de gare :
 case 43 8 heures, disons une « journée » de chef de gare **

- Compter par journées de chef de gare :

- Compter par journées de chef de gare :
 case 44 2 journées

- Compter par journées de chef de gare :
 case 48 32 journées, disons un mois **

- Compter par mois (de 32 jours) :

- Compter par mois (de 32 jours) :
 case 49 2 mois

- Compter par mois (de 32 jours) :
 case 50 4 mois

- Compter par mois (de 32 jours) :
 case 51 8 mois, disons 1 année **

- Compter par année (de 2 048 h. de travail) :

- Compter par année (de 2 048 h. de travail) :
 case 52 2 années

- Compter par années (de 2 048 h. de travail) :
 case 56 32 années, disons une « carrière » de chef de gare **

- Compter par « carrières » ou par générations de chef de gare :

- Compter par « carrières » ou par générations de chef de gare :
 case 57 2 générations

- Compter par « carrières » ou par générations de chef de gare :
 case 64 256 générations **

- Quelques conclusions :

- Tout le blé en jeu exige, pour son déplacement, au moins 512 générations (plus de 16 000 ans).

- Si l'on veut 24 heures de travail par jour et 12 mois d'activité par an, ce temps est réduit à
 8 8

$$16\,200 \cdot \frac{8}{24} \cdot \frac{8}{12} = 3\,600 \text{ ans.}$$

$$\frac{16\,200}{24} \cdot \frac{8}{12} = 3\,600 \text{ ans.}$$

- Si un maître d'école se fait chef de gare pendant ses grandes vacances, il pourra expédier en 32 journées de 8 heures le blé des 47 premières cases. Il lui faudrait encore 32 journées pour la seule 48e case.

- Si un jeune homme, plutôt que de suivre les cours à l'EN, consacrait 4 années de 256 jours de 8 heures à l'expédition de ces trains, il déplacerait le blé des 52 premières cases. (Ou celui de la 53e seule !)

- Des grains de blé, modestement, 1, 2, 4, 8, doubler, doubler encore les tas énormes s'élèvent et dépassent la pensée !

Et pourtant 922 000 km³ ne sont qu'un millionième du volume de la terre.

L. A., ESC Lausanne.

La leçon de choses



Le ver de terre

Observons un ver de terre sur le sol

1. Son corps rosé est allongé, cylindrique, effilé aux deux bouts. Il est plus clair sur la partie qui rampe : c'est la **face ventrale**. Sa taille peut atteindre 25 cm.

2. Il est entièrement **mou** : ni squelette, ni coquille. Sa peau est toujours **humide** et **visqueuse** : elle sécrète du **mucus**. Il est formé d'un grand nombre d'**anneaux** semblables : on dit que c'est un **ver annelé**.

3. Il faut l'observer quand il rampe pour savoir où est la **tête**. On voit alors une extrémité s'étirer, se dresser un peu, tâter à droite et à gauche comme pour chercher son chemin : c'est cette partie qui constitue la **tête**. Elle ne porte aucun appendice ni organe visible : seul le premier anneau porte la **bouche**. A l'opposé, le dernier anneau porte l'**anus** par où l'on peut faire sortir un tortillon de terre en appuyant sur le ver.

Au printemps, à peu près au tiers du corps en partant de la tête, on voit des anneaux plus épais, formant une sorte de large bague saillante : c'est la **selle**.

4. Le corps, très souple, peut prendre toutes les positions sur le sol. Si l'animal n'est pas inquiet, il **rampe** à peu près en ligne droite. Faisons-le ramper sur une feuille de papier : on entend un petit **crissement**, comme si des parties dures grattaient la feuille. Si l'on passe le doigt sous la partie ventrale de la queue vers la tête, on sent en effet de petites aspérités qui accrochent le doigt. En sens contraire, on ne sent rien. Ce sont des sortes de poils **raides**, appelés **soies**, fixés sous le ventre et inclinés vers l'arrière. Il y en a 4 paires par anneau, alignées d'un anneau à l'autre et formant ainsi de chaque côté du ventre deux rangées de paires de soies.

Expliquons comment l'animal rampe : les soies de quelques anneaux crochent le sol. Les anneaux situés en avant s'étirent. Ceux qui sont situés après se resserrent. D'autres anneaux se fixent alors par leurs soies, les précédentes se décrochent et les parties situées de part et d'autre des anneaux fixes s'allongent et se raccourcissent. Ainsi, chaque partie du corps se trouve à son tour le siège d'extensions et de raccourcissements se succédant : l'animal progresse par ondes de contraction. Ces mouvements sont dus à des **muscles** situés sous la peau et ils sont coordonnés par un **système nerveux**.

5. En résumé, le lombric est un **ver annelé**, au corps mou pourvu de muscles et d'un système nerveux.

Le ver dans la terre

C'est dans la terre, où il creuse des galeries, qu'il passe à peu près toute sa vie.

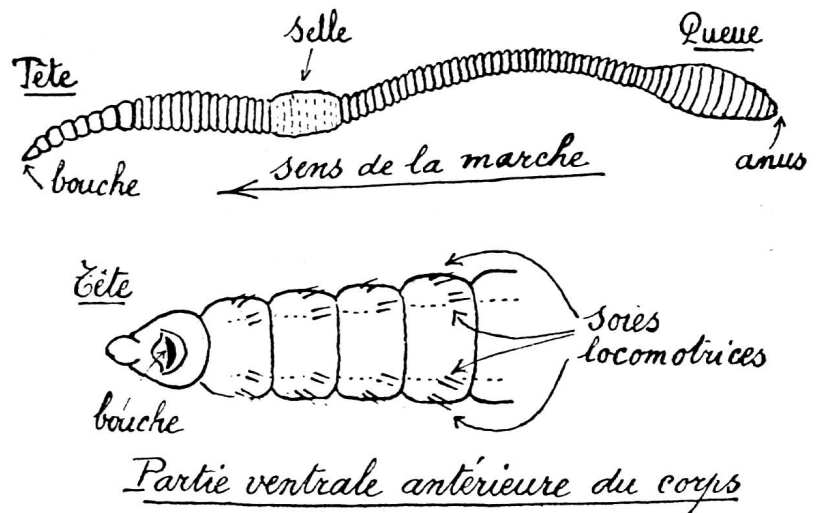
1. Il **creuse ses galeries** dans la terre meuble, en se servant de sa tête comme d'un **groin**. Il l'introduit dans les fissures, la gonfle et la durcit de sorte qu'elle écarte la terre et fraye ainsi un chemin au corps. Le ver passe ainsi dans le trou fabriqué progressivement et le mo-

dèle à la taille de son corps. Si la terre est trop dure, il la ramollit avec son mucus, l'avale et fait ainsi son trou.

2. Si on laisse un ver dans une boîte sèche ou au soleil, il ne tarde pas à mourir : il se dessèche. Aussi vit-il de préférence dans la terre **humide** où il respire par sa **peau**. Mais il n'aime pas les sols inondés et, dans l'eau, il ne tarde pas à mourir.

3. Dans les jardins, par temps humide, on voit de nombreux tortillons de terre noire à côté de trous qui débouchent du sol à l'air. Ces tortillons sont les excréments rejetés par le lombric au moment où il sort, la nuit, de ses galeries. Il se nourrit ainsi en absorbant la terre dont il ne digère que l'humus et les débris organiques. La terre ne fait que traverser son tube digestif pour ressortir à l'autre bout, moulée en tortillons.

4. Dès qu'il est menacé, le ver se réfugie dans son terrier. Très désarmé, il est en effet une proie facile



et convoitée par les oiseaux, les crapauds, les insectes broyeurs. Dans la terre, les taupes sont son grand ennemi.

5. A l'approche de l'hiver et en plein été, les lombrics, qui craignent la sécheresse et le froid, s'enfoncent profondément dans le sol : jusqu'à 2 m de profondeur. Là, ils vivent au ralenti, sur leurs réserves, dans leurs abris. Ils en ressortent dès que les conditions sont meilleures.

6. Le lombric se **reproduit** par des **œufs** qu'il pond dans un **cocon** fabriqué avec du mucus sécrété par la selle et qui durcit. Les œufs, abandonnés dans la terre, éclosent en donnant de petits lombrics qui ont la forme de l'adulte. Il n'y a pas de métamorphoses.

Le lombric est un animal utile

En creusant ses galeries, il facilite l'aération du sol et rend plus facile les transformations qui le fertilisent. En brassant la terre, il joue aussi un rôle utile à tel point qu'on enseme, en Hollande, les terres des polders avec des vers de terre. *Raymond Dezaly*

Une page d'histoire: JULES CÉSAR

LA GUERRE CIVILE

César était vainqueur en Gaule ; mais à Rome il était démolé. Il rentra à Cisalpine le 5 décembre, suivi par la 13^e légion. Au Sénat, il avait retrouvé un madré défenseur, Curion, noble pervers, fort intelligent du reste, jusque-là son ennemi juré. Par l'entremise de ses intimes, César, en lui offrant de lui payer toutes ses dettes, et en plus beaucoup d'or, fit de lui son homme dévoué, obligé cependant de cacher jalousement cet accord.

Les discussions étaient engagées au Sénat, les ennemis de César cherchant coûte que coûte à obtenir sa révocation avant le 1^{er} mars 49. Curion, pour mettre les bâtons dans les roues et retarder les décisions, arriva avec une brassée de propositions, les unes en faveur des pères, les autres de César. Il réussit à mettre l'illustre assemblée dans un gâchis grotesque.

Le proconsul des Gaules, de son côté, par l'intermédiaire d'Irzius et de Balbus, messagers rapides autant que fidèles, écrivit des lettres au Sénat et au peuple pour un accord avec Pompée, convalescent dans une de ses villas de Campanie. Irrité des irrésolutions du Sénat, le consul Marcel alla de son chef lui porter l'ordre de prendre le commandement des forces. Pompée accepta et déclara que tout était prêt. Au Sénat Curion et Marc-Antoine ne parvinrent pas à lire la dernière lettre de César.

Le 1^{er} janvier celui-ci était déclaré ennemi de la patrie et le 7 était déclaré déchu. Curion et Marc-Antoine, plus sûrs du tout à Rome, le rejoignirent à Ravenne où César se décida, après les douloureuses hésitations que l'on devine, à se défendre.

Dans le plus grand secret, à l'aube du 12 janvier, il fit passer le Rubicon, le minuscule fleuve qui marquait la limite de sa province, à la 13^e légion. Il savait que ce passage le condamnait à conquérir l'Italie et, sans attendre, il avança le long de l'Adriatique pour prendre des gages. Cette année 49 est peut-être la plus belle de sa vie militaire car son projet était de rejoindre Pompée pour le forcer à prendre un arrangement et épargner la guerre civile à l'Italie.

La nouvelle du passage du Rubicon arriva à Rome le 14 janvier et y provoqua la panique ; on s'y figurait que l'envahisseur était à la tête de toutes ses légions. Pompée, dont la stratégie était de réduire César par l'usure et la faim, se refusait à l'attaque. Il donna l'ordre au Sénat de le suivre en Campanie et de prendre avec lui le trésor de Rome, enfermé dans les caves du temple de Saturne. La panique occasionna dans la ville des complications inouïes, et ce Sénat fugitif embarrassa Pompée de ses plaintes et de ses conseils.

Cependant César, avec les troupes qui le rejoignaient peu à peu, occupait les villes de la côte et, connaissant le plan de Pompée de porter la guerre en Grèce, s'efforça de le rejoindre à Luceria (Foggia), puis à Bari, puis à Brindisi. Mais il arriva trop tard ; le 17 février son rival était déjà en mer avec la plupart de ses troupes (2 légions recrutées en Italie).

Impossible dès lors à César d'arrêter la guerre. Il élaborait en un sursaut de son esprit génial un plan d'une grandeur et d'un hardiesse inouïes : couper en deux les immenses forces de son adversaire qui avait en Espagne sept légions bien commandées et autant en Orient, conquérir la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique, toutes terres à blé, et poursuivre Pompée en Orient.

Le 29 mars, dix ans après l'avoir quittée pour la Gaule, César arriva à Rome, y forma un Sénat de remplacement avec les quelques sénateurs restés dans la

capitale, qui pût le nommer consul et lui donner une apparence de légalité, s'empara du trésor (15 000 lingots d'or, 30 000 lingots d'argent et 30 millions de sesterces) et partit le 8 avril pour conquérir Marseille, petite république sur la route d'Espagne, alliée de Rome ; ainsi à l'abri d'une surprise par derrière, il pensait se porter en Espagne.

Il avait avec lui les 8^e, 12^e et 13^e légions, retour d'Italie, donna l'ordre à Caius Pedius d'en amener trois autres de la vallée de la Saône et de franchir les Pyrénées. Mais Marseille résista ; César abandonna le commandement à Decimus Brutus et à Trébonius et partit pour soutenir Caius en difficulté. Les tribus espagnoles ravitaillaient ses ennemis et le mauvais temps le contrariait.

Il fut sauvé par la victoire navale que Decimus remporta devant Marseille le 15 juillet. Cette nouvelle apporta un revirement complet dans les dispositions des armées de Pompée et celles des tribus ibériques. Les troupes d'Afranius et de Petreius, défaits, et celles de Varron se rallièrent à lui ou se débàrdèrent.

César revint à Rome par Marseille et ordonna à ses dix légions de se porter à Brindisi où lui-même arriva inattendu en décembre. Le 4 janvier 48, alors qu'on le croyait à Rome en train d'organiser l'Italie, il se hasarda sur l'Adriatique avec dix mille soldats et six généraux. Au grand ahurissement de ses ennemis, il débarqua à Oricco (nord de Corfou) et entreprit sans tarder une double action, politique et militaire, contre Pompée établi solidement à Dyrrachio (Durazzo). Un jeu de chat et souris, une tentative de large investissement, occupèrent pendant des mois les deux armées. César fut rejoint par Marc-Antoine qui lui amena les troupes restées à Brindisi, cependant que Pompée entraînait les siennes en Macédoine.

Finalement les deux adversaires se déplacèrent vers la Thessalie où eut lieu la bataille décisive, à Pharsale, le 9 août 48. Parmi les quatre commandants de Pompée nous trouvons Labienus, le fidèle de César pendant toute la guerre des Gaules. Pourquoi ? Plutôt qu'à une brouille personnelle, nous pensons à une comparaison que le général aurait faite entre la puissance de Pompée et les chances apparemment bien pauvres de César.

La bataille rangée sur les bords du fleuve Enipée trouva les deux armées à peu près égales en force sur trois rangées. À gauche de Pompée sa cavalerie, à droite de César la sienne, les deux grands chefs en face l'un de l'autre. Seulement César avait donné l'ordre à sa première ligne de faire halte au milieu de la distance pour reprendre souffle, à sa troisième de ne pas bouger avant l'ordre précis, et distrait de celle-ci six cohortes pour appuyer sa cavalerie. Elles tournèrent celle de Pompée, lequel perdit son sang-froid et s'enfuit vers Larissa et Thessalonique. Bataille courte et peu coûteuse pour César, infiniment plus pour le vaincu qui laissa un grand nombre de morts sur le terrain et des milliers de prisonniers aux mains des vainqueurs.

Pompée fuit par Amphipolis, Mythilène de Lesbos, Ephèse, Chypre ; Antioche ne voulut pas le recevoir et, après avoir reçu argent et provisions, il cingla vers l'Égypte. Au débarquement à Pelusio (Port-Saïd), il fut traîtreusement assassiné par ordre de Ptolémée 14. César arriva à Alexandrie le 2 octobre, avec une seule légion. Après Pharsale il avait renvoyé ses vétérans en Italie sous le commandement de Marc-Antoine qu'il nomma gouverneur en son absence.

L. Bg.

Disques agréés par la commission des moyens d'enseignement auditifs

(liste revue et complétée en date du 30 avril 1961)

(Canton de Genève)

P. disques recommandés pour la division préparatoire. M. disques recommandés pour la division moyenne.
I. disques recommandés pour la division inférieure. S. disques recommandés pour la division supérieure.

A. MUSIQUE SYMPHONIQUE

- P.I.M. 1. Pierre et le loup (musique de Prokofieff)
Philips E.I.R. 1003 Fr. 20.50
- S. 2. L'enfant et les sortilèges (opéra de Ravel)
Decca L.T.X. 5019 27.—
- S. 3. Petrouchka (ballet de Strawinsky)
Decca L.T.X. 2502 27.—
- M.S. 4. Boléro (Ravel)
S. Pacific 231 (Honegger)
- M.S. L'apprenti sorcier (Dukas)
S. La Valse (Ravel)
Decca L.T.X. 5004 27.—
- S. 5. Carnaval des animaux (Saint-Saëns)
Variations et fugues sur un thème de Purcell (Britten)
Columbia C.X. 1175 27.—
- M.S. 6. L'Arlésienne, suites 1 et 2 (Bizet)
Deutsche Gram. Gesell.
L.P.E.M. 19034 24.—
- S. 7. Trois concertos brandebourgeois (Bach)
Erato Vol. II L.D.E. 3034 27.—
- M.S. 8. La Moldau (Smetana)
Deutsche Gram. Gesell.
30049 E.P.L. 9.30
- M.S. 9. Symphonie inachevée (Schubert)
Symphonie No 6 (Schubert)
Philips-Réalité C.9 33.40
- M.S. 10. Tableaux d'une exposition (Moussorgsky-Ravel)
Philips G. 05309 R 14.30
- M.S. 11. Symphonie No 1 en do majeur (Bizet)
[Ouverture de Patrie (Bizet)]
Decca L.T.X. 5030 27.—
- M.S. 12. Casse-noisette, suite (ballet de Tchaïkowsky)
- M.S. Water music (Heandel)
Columbia C.X. 1033 27.—
- M.S. 13. Ouverture d'Egmont et de Coriolan (Beethoven)
Guilde du disque M.M.S. 937 5.50
- M.S. 14. La symphonie pastorale (Beethoven)
Decca L.M. 1755 R.C.A. 27.—

B. CONCERTOS

- M.S. 1. Concerto pour trompette (Haydn)
- M.S. Concerto pour clavecin en ré majeur (Haydn)
Amadeo A.V.R.S. 6008 27.—
- S. 2. Concerto pour piano (Schumann)

- S. Variations symphoniques (Frank)
Voix de son maître C.O.L.H. 29 27.—
- S. 3. Concerto pour violon (Tchaïkowsky)
- S. Concerto pour violon (Mendelssohn)
Voix de son maître A.L.P. 1543 27.—
- S. 4. Concerto en ré mineur, pour deux violons et orchestre (Bach)
- S. Concerto grosso en la mineur (Vivaldi)
Deutsche Gram. Gesell. P.M. 18393
(même disque que sous C. 1) 27.—
- M.S. 5. Concerto pour cor et orchestre (Mozart)
Telefunken T.W. 30148 13.—
- M.S. 6. Concerto pour violoncelle et orchestre (Vivaldi)
- M.S. Concert, suite (Couperin)
Decca L.W. 5196 13.—
- M.S. 7. Concerto pour clarinette et orchestre (Mozart)
- M.S. Concerto pour clarinette et orchestre (Weber)
Deutsche Gram. Gesell.
L.P.E.M. 19130 24.—

C. MUSIQUE INSTRUMENTALE

- S. 1. [Sonate en ut majeur, 2 violons et clavecin (Bach)]
- S. [Trio en fa majeur, 2 violons et clavecin (Tartini)]
Deutsche Gram. Gesell. P.M. 18393
(même disque que sous B. 4) 27.—
- S. 2. Œuvres pour clavecin (Bach)
Philips S.O. 6040 R. 13.—
- M.S. 3. Andrés Segovia (guitare)
Deutsche Gram. Gesell.
E.P.L. 30254 9.30
- S. 4. L'ensemble instrumental à vent de Paris
Vega C 30 A 37 27.—

D. CHANT

- P.I.M.S. 1. Der Bielefelder Kinderchor singt Weihnachtslieder
Electrola 7 E.G.W. 8319 9.30
- M.S. 2. Airs pour soprano et orchestre par T. Stich-Randall (Mozart)
Voix de son maître F.A.L.P. 439 27.—

E. DISQUES FOLKLORIQUES

- Suisse
1. Kapelle Edelweiss Trogen
Philips 421.316 Q.E. 6.40
2. Hello Switzerland vol. 48 (Tessin)
Decca D.X.-V 1896 6.40

France	3. Danses et chants du Pays basque Le chant du monde LDY. M. 4029 12.40
	4. Pewer Koroll Breiz (Bretagne), Vol. 2 Vogue E.P.L. 7456 7.65
Italie	5. « Vecchia Napoli », chansons po- pulaires, Vol. 3 Disco Microsolco Ms. A.I. 756 17.—
Espagne	6. Los gitanillos de Cadiz Standard R.C.A. 130.054 17.—
	7. Sardanes par le Coblà Catalana Le chant du monde LDY. 4054 12.40
Portugal	8. Danses et chants du Portugal Le chant du monde LDY. 4150 12.40
Yougoslavie	9. Chants et danses de Yougoslavie No 1 Le chant du monde LDY. 4121 12.40
Albanie	10. Chants et danses d'Albanie Le chant du monde LDY. 4047 12.40
Grèce	11. Folklore grec No 1 Epire Le chant du monde LDY. 4090 12.40
Bulgarie	12. Chants et danses de Bulgarie Le chant du monde LDY. 4030 12.40
Belgique	13. Carillon de la cathédrale de Ma- lines Archiv Produktion - West-Eu- ropa Barokmund Rokoko - Série C : Niederlän- dische Carillon Musik - 37017 EPA. 9.30
Hollande	14. Hollandse Volksdansen (Dutch country dances) Philips 422.525 NE. 7.65
Grande-Bretagne	15. Danses écossaises avec P. Quinn et ses cornemuses Barclay Disques 76022 Medium 7.65

Remarques concernant les disques folkloriques :

— Les disques du folklore romand examinés par la commission ne nous ont pas donné satisfaction.

— La musique folklorique authentique est souvent pénible à entendre. Aussi, pour la rendre plus audible, l'a-t-on fréquemment édulcorée, lui ôtant du coup sa saveur et sa véracité.

— Nous avons tenté de choisir le folklore musical tout à la fois le plus fidèle et le plus accessible à nos enfants.

— Qu'il s'agisse « d'illustrer » simplement un pays à l'étude, ou de commenter la structure de telle danse, de présenter les instruments typiques, de situer l'ensemble ou le soliste dans son contexte géographique, nous estimons que de tels disques peuvent être d'un réel intérêt dans nos degrés supérieurs.

— Les petits microsillons de 17 cm de 33 ou 45 tours nous sont apparus particulièrement agréables, car ils contiennent une brève mais suffisante sélection de chants ou de danses.

— Il n'est pas toujours possible de trouver pour un pays un aperçu varié sur un seul disque. Pour certains

enregistrements, nous recommandons aux maîtres de ne présenter qu'un seul morceau, afin de ne pas laisser l'attention des enfants (ex. : Grèce).

— La musique bretonne (binious) et les danses écossaises (cornemuses) se ressemblent passablement. Nous vous conseillons de n'en choisir qu'un seul.

— Enfin, il existe certainement d'autres enregistrements de valeur concernant le folklore des pays inscrits au « plan d'études ». Nous vous serions fort reconnaissants de nous les signaler à l'occasion. D'avance merci.

La commission

des moyens d'enseignement auditifs

F. DISQUES PARLÉS

S.	1. Scènes du Bourgeois gentilhomme (Molière) Pathé E.G. 700 7.65
S.	2. Scènes du Malade imaginaire (Molière) Pathé E.G. 712 7.65
M.S.	3. Fables de La Fontaine Philips No 2 10.—
M.S.	4. Fables de La Fontaine Lumen L.D. 218 A 9.30
S.	5. Le petit prince (conte avec décor musical) Festival F.L.D. 22 17.—
S.	6. Images de Don Quichotte (avec décor mu- sical) Philips E.I.R. 0030 21.—
I.M.S.	7. La pastorale des santons de Provence (conte avec décor musical) Polydor No 46104 24.—

G. DISQUES DIDACTIQUES

P.I.M.S.	1. Piccolo Saxo et Cie Philips 76086 R 20.50
M.S.	2. Passeport pour Piccolo Saxo Philips E.I.R. 0031 20.50
I.M.S.	3. Reconnaissance du timbre des instruments de l'orchestre Encyclopédie sonore 230 E 822 12.30
M.S.	4. Chopin raconté aux enfants Ménestrel A.L.B. 15 22.—
M.S.	5. Mozart raconté aux enfants Ménestrel A.L.B. 10 22.—
M.S.	6. Schubert raconté aux enfants Ménestrel A.L.B. 31 22.—
P.I.	*7. Jeux musicaux Martenot « Chanson vole » La Pléiade P. 3107 26.30
P.I.M.	*8. Jeux musicaux Martenot « Les connaissez- vous ? » La Pléiade P. 3108 26.30
P.I.M.	*9. Jeux musicaux Martenot « Plus haut, plus bas » La Pléiade P. 3111 26.30

* Les disques « Jeux musicaux Martenot » de la collection La Pléiade contiennent chacun une série de deux jeux de vi-
gnettes ; d'autres jeux peuvent être obtenus séparément.

N.B. Les œuvres entre crochets ne présentent pas un intérêt particulier ; elles ont été indiquées parce qu'elles se trouvent sur l'une des faces d'un disque recommandé.

Une ravissante course pour les écoles, d'un accès facile, agréable et bon marché

Mont-Pèlerin s/ Vevey

par le **FUNICULAIRE**

Prix : Vevey-Plan au Mont-Pèlerin :

1er degré : **SC Fr. 0.70 AR Fr. 1.—**

Tous renseignements tél. (021) 51 29 12.

METRO LAUSANNE - OUCHY ET LAUSANNE - GARE



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les gares ainsi qu'aux stations L-O d'Ouchy et du Flon.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques.

Renseignements : Station du Tunnel, Tél. : 23 84 42

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.

LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



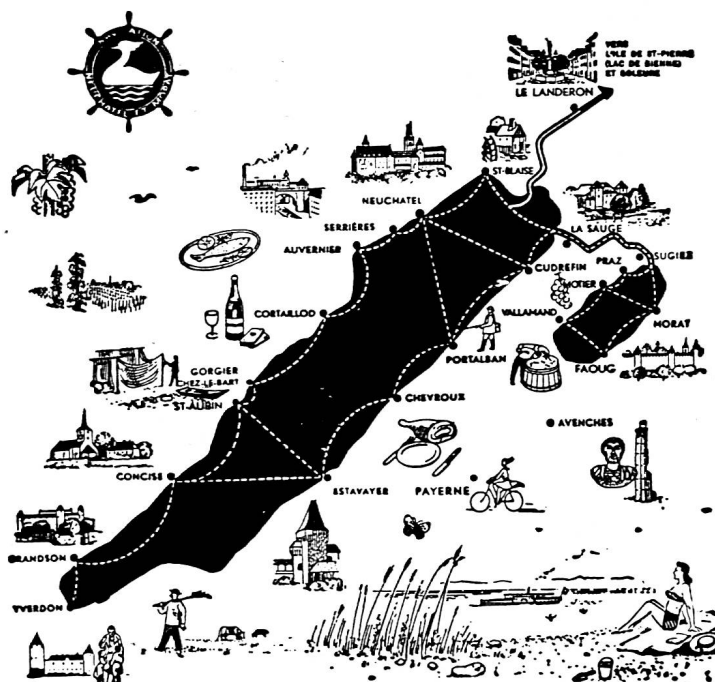
... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :

- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cudrefin-Portalban)
- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cortailod-St-Aubin)
- **Neuchâtel-Ile de St-Pierre - Bienne**
- **Neuchâtel-Morat** (via canal de la Broye)
- **Morat-Vully et tour du lac**

Conditions spéciales pour écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12